

Modalités de prise de date devant le Tribunal judiciaire de Saverne

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif pour les différentes audiences du ressort de SAVERNE (droit local) :

CONTENTIEUX

MODALITES DE PRISE DE DATE

JAF divorce

RPVA (prise de date et instructions)

JAF contentieux du mariage

RPVA (prise de date et instructions)

JAF filiation

RPVA (prise de date et instructions)

JAF partage entre époux, PACS et concubins

RPVA (prise de date et instructions)

CONTENTIEUX CIVIL (ex TGI), y compris partage
succession

RPVA (prise de date et instructions)

REFERES CIVILS +10.000,00 € ou indéterminés

RPVA (prise de date uniquement, instructions par audience physique)

CONTENTIEUX COMMERCIAL (ex TGI)

RPVA (prise de date et instructions)

REFERES COMMERCIAUX +10.000,00 € ou indéterminés

RPVA (prise de date uniquement, instructions par audience physique)

CHAMBRE DE PROXIMITE, JCP SAVERNE

prisededateciv.civil.tj-saverne@justice.fr

(prise de date uniquement, instructions par audience physique)

JEX (tous les contentieux)

prisededateciv.civil.tj-saverne@justice.fr

(prise de date uniquement, instructions par audience physique)

REFERES CIVILS -10.000,00 €

prisededateciv.civil.tj-saverne@justice.fr

(prise de date uniquement, instructions par audience physique)

REFERES COMMERCIAUX -10.000,00 €

prisededateciv.comm.tj-saverne@justice.fr

(prise de date uniquement, instructions par audience physique)

TPROX ET JCP MOLSHHEIM

prisededateciv.tprx-molsheim@justice.fr

(prise de date uniquement, instructions par audience physique)

Espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévouée,